ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc)

Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) et des mesures spécifiques d'intégration (MInt)

639

Numéro MIS *

MIS

Catégorie de la mesure UTILITÉ SOCIALE

Fonction(s) de la mesure

S'entrainer à travailler (endurance et structure journalière)

Langue de la mesure

Couverture LAA

Participer au développement durable

Nom de la mesure	Entretien et embellissement / Commune de Montagny		
Organisateur	Commune de Montagny		
Description de l'activité	Cette activité (1) auprès de la commune de Montagny consiste à participer aux tâches de voirie et d'entetien assurées par la municipalité. Il peut s'agir de l'entretien de la voie et des lieux publics (places, routes et autres voies d'accès) ou de l'élimination des déchets comme de l'embellissement de la commune.		
Profil des bénéficiaires	Bénéficiaires LASoc, homme ou femme, portant un intérêt pour l'exercice des tâches décrites ci-dessus, ayant un bon rapport avec autrui, quelques compétences manuelles et aimant le travail en plein air, au bénéfice du permis de conduire.		
Objectifs à atteindre	Cette activité vise à observer les ressources socio-professionnelles disponibles en vue d'une réinsertion professionnelle (employabilité). Elle a pour objectif d'accomplir des tâches manuelles en tenant compte des capacités physiques, psychologiques du bénéficiaire et de ses habiletés sociales et techniques. Elle offre aussi au bénéficiaire la possibilité de reconstituer un réseau socio-professionnel. Cette activité devrait déboucher sur un bilan des ressources socio-professionnelles du bénéficiaire et la mise en place d'un projet de réinsertion professionnelle progressivement élaboré durant la période de la MIS en collaboration avec l'ORP.		
Conditions de participation	Rencontre préalable entre le/la bénéficaire, la personne responsable de l'encadrement de la MIS et le service social.		
Moyens et méthodes	Participation aux activités proposées par le service de voirie; observation; évaluation entre le service de la voirie, le bénéficiare et le service sociale régional.		
Capacité d'accueil	1 personne.		
Frais d'organisateur	50 par bilan (initial, intermédiaire, final).		
Durée	3 à 6 mois.		
Dates	de mars à fin octobre.		
Fréquence	Selon entente avec le service de la voirie.		
Horaire	Selon entente avec le service de la voirie.		
Taux d'activité	50% maximum.		
District	Broye		
Adresse	Administration communale, 1774 Cousset		
Localité	Montagny		
Coordonnées de l'organisateur	Administration communale de Montagny		
Responsable de la mesure	M. Blaise Jan-du-Chêne, responsable du service de voirie		
Téléphone	026 662 46 46	Adresse	Case postale 60, 1774 Cousset
Fax	026 662 46 49	No postal / Localité	1774 Cousset
E-Mail	office@montagny-fr.ch	Site Web	
Type d'organisateur	Organisme prestataire (avec contrat de prestations)		
Missian de l'erganisma			

Administration des tâches publiques des collectivités communales.

Mission de l'organisme

Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc)

Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) et des mesures spécifiques d'intégration (MInt)

639

Numéro MIS *

MIS

sure UTILITÉ SOCIALE

Fonction(s) de la mesure

S'entrainer à travailler (endurance et structure journalière)

Langue de la mesure Couverture LAA

Participer au développement durable

Responsable de l'organisation	Eric Soutter		
Remarques	(1) Affiliation RC obligatoire (auprès du SASoc, cf. circulaire du 1er avril 2000).		